

## Conditions générales de vente de Merck Santé animale

L'objectif de ce document est de présenter les conditions générales qui s'appliquent aux produits que vous achetez auprès d'Intervet Canada Corp., faisant affaire sous la dénomination Merck Santé animale. Notre objectif est de faire en sorte que ces modalités et ces conditions soient le plus conviviales possible pour nos clients et qu'elles clarifient nos rôles respectifs en ce qui a trait à nos responsabilités collectives en matière de politiques réglementaires, de politiques relatives au bien-être des animaux et de politiques environnementales.

### Service à la clientèle :

Merck Santé animale s'engage à être la meilleure société de santé animale au Canada. Être le meilleur réside principalement dans le fait de fournir le meilleur service à la clientèle à nos clients dans le secteur de la santé animale et de garantir que nous fournissons constamment des produits et services qui sont les meilleurs de leur catégorie.

### Nos clients :

Merck Santé animale vend des produits à des distributeurs, des vétérinaires, des cliniques vétérinaires, des pharmacies, des provenderies, des couvoirs, des organismes gouvernementaux et des organisations sans but lucratif. Merck Santé animale s'engage à apporter son appui à la santé et au bien-être des animaux confiés aux bons soins de nos clients.

### Soins apportés aux animaux :

La santé et le bien-être des animaux confiés aux bons soins de nos clients sont notre priorité. Si, pour une quelconque raison, le résultat médical obtenu lors de l'utilisation d'un produit Merck Santé animale est inférieur à celui qui était espéré, veuillez communiquer avec notre Service à la clientèle au 1 866 683-7838.

### Soins apportés au produit :

Merck Santé animale prend toutes les précautions afin de s'assurer que tous ses produits sont entreposés, manipulés et expédiés de façon à protéger leur intégrité et leur qualité. En retour, cela vous donne l'assurance, ainsi qu'à vos clients, que Merck Santé animale répondra aux besoins des animaux qui sont confiés à vos bons soins.

### Questions et suivi :

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez des éclaircissements concernant nos produits, veuillez appeler votre représentant ou notre Service à la clientèle au 1 866 683-7838.

## Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (les « **Conditions générales** ») entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2025 et :

- 1) régissent tous les achats directs de produits de santé animale (les « **Produits** ») d'Intervet Canada Corp., qui exerce ses activités sous la dénomination Merck Santé animale (la « **Société** »), effectués par les distributeurs autorisés par la Société, conformément aux lois et règlements, à distribuer les Produits au Canada (« **Distributeurs autorisés** ») et par les vétérinaires et pharmaciens détenteurs d'une licence valide au Canada et les distributeurs vendant des articles en vente libre au Canada (collectivement, avec les Distributeurs autorisés, les « **Acheteurs** »),
- 2) ont préséance sur toute condition contradictoire ou incompatible contenue dans tout devis, bon de commande, accusé de réception, facture ou autre document émis par toute autre personne que la Société et 3) ne peuvent être modifiées par d'autres documents, sauf de la façon prévue à l'article 15 des présentes. L'acceptation par l'Acheteur du Produit de la Société et/ou l'acceptation expresse ou implicite des présentes Conditions générales, oralement ou par écrit, vaut acceptation par l'Acheteur des présentes Conditions générales et constitue son consentement à être lié par celles-ci.

### 1. Conditions de paiement et remise

- 1.1 Les conditions de paiement figureront sur la facture.
- 1.2 Le paiement devra avoir été effectué en totalité à l'emplacement de la boîte postale scellée indiqué sur la facture de la Société à la date d'échéance. Le paiement sera reconnu avoir été effectué lorsqu'il aura été reçu à l'emplacement de la boîte postale scellée.
- 1.3 À moins d'une précision ou d'un accord à ce sujet, aucune remise ne sera effectuée pour un paiement par anticipation, aucun intérêt ne sera applicable en cas de paiement anticipé des factures et aucun droit de compensation ni aucun droit de demande reconventionnelle ne sera accordé.
- 1.4 La Société peut facturer une somme égale à 1,5 % par mois (18 % par an) sur le montant de tout solde impayé, calculée à compter de la date d'exigibilité du paiement et jusqu'à la réception intégrale du paiement par la Société. Ces taux d'intérêt sont modifiables sans préavis en vertu des taux en vigueur.

### 2. Tarification et taxes

- 2.1 Les Produits sont vendus aux prix indiqués dans la liste de prix de la Société en vigueur au moment de la réception de la commande de l'Acheteur. La Société se réserve le droit d'augmenter ou de modifier les prix des Produits, à tout moment et sans autre préavis. Sauf décision écrite contraire de la Société prise à son entière discrétion, la Société n'acceptera pas les réclamations relatives à un ajustement rétroactif suivant une diminution de prix.
- 2.2 Les prix ne comprennent pas les taxes fédérales et provinciales et les autres taxes de vente gouvernementales qui peuvent s'appliquer à la vente, à l'achat, à la fabrication, à la livraison, à l'entreposage, au traitement ou à l'utilisation de l'un ou l'autre des Produits. L'Acheteur sera responsable de toute somme liée à une taxe de vente que la Société pourra être tenue de percevoir ou de remettre en vertu de lois existantes ou de lois futures, et cette somme figurera sur la facture et devra être payée par l'Acheteur.

### 3. Conditions relatives aux commandes

- 3.1 Sauf accord écrit contraire de la Société, la Société exige une commande minimale nette de 25 000 \$ pour les produits figurant dans la **liste A** de l'**Annexe 1** et de 2 000 \$ pour les produits figurant dans la **liste B** de l'**Annexe 1**, et les unités d'expédition minimales précisées dans la liste de prix actuelle de la Société. Les commandes ne respectant pas la condition de montant minimum de la **liste A** seront refusées et celles

ne respectant pas la condition de montant minimum de la **liste B** feront l'objet de frais d'expédition et de manutention de 500 \$. Les commandes de vaccins expédiés dans de l'azote liquide qui ne respectent pas le montant minimum en dollars ne seront pas acceptées.

*Les Distributeurs autorisés et les chaînes de distribution doivent se référer aux Annexes A et B pour les détails en lien avec les conditions relatives aux commandes.*

La Société, à son entière discrétion, peut accepter des exceptions à ces conditions, par exemple, sans limitation, pour le placement de nouveaux Produits ou pour les Produits nécessitant une distribution ou une manutention particulière.

- 3.2 L'Acheteur devra retourner les bonbonnes d'azote liquide à l'entrepôt de la Société dans les six (6) mois de leur réception. Chaque bonbonne d'azote liquide devra être retournée en bon état en appelant le Service à la clientèle de la Société au 1 866 683-7838 (le numéro est écrit sur la bonbonne). Le Service à la clientèle de la Société planifiera la cueillette de la bonbonne avec le messenger.

#### **4. Politique d'acceptation de commande**

- 4.1 Toutes les commandes placées auprès de la Société par l'Acheteur nécessitent l'approbation de la Société. La Société peut, à son entière discrétion, refuser toute commande. La Société se garde le droit de limiter les quantités de Produits achetés par tout Acheteur au cours d'un mois à une quantité mesurée en unités et/ou en dollars, à la discrétion de la Société. L'obligation de la Société de fournir quelque Produit que ce soit est en tout temps assujettie à la condition que la Société soit en mesure de fabriquer ou d'obtenir une quantité suffisante dudit Produit. La Société n'assume aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, pour tout délai de livraison ou toute incapacité, tout empêchement, tout refus ou tout défaut de fournir quelque Produit que ce soit.
- 4.2 La réception par l'Acheteur d'une confirmation de commande sous une forme électronique ou sous une autre forme ne signifie pas que la Société accepte la commande de l'Acheteur, et ne constitue pas la confirmation d'une offre de vente. Tous les efforts seront mis en œuvre afin d'expédier les commandes en lots uniques; cependant, il peut arriver que cela soit impossible (en raison par exemple d'une rupture de stock).
- 4.3 Toutes les commandes transmises à la Société qui n'auront pas été remplies en totalité d'ici la date limite indiquée dans la commande en raison d'une pénurie de Produits demeureront en cours tant qu'elles n'auront pas été remplies en totalité. Le prix des Produits visés par ces commandes en cours demeurera valide pour une période de soixante (60) jours après la date de la commande. Toute commande en cours au-delà de cette période de soixante (60) jours sera facturée selon le prix applicable au moment de l'expédition. La Société ne sera en aucun cas tenue d'assumer une responsabilité de quelque nature que ce soit relativement à toute fluctuation des prix qui résulte de cette situation.

#### **5. Livraison, titre et risque de perte**

- 5.1 Sauf accord mutuel contraire entre la Société et l'Acheteur, la Société doit, à son entière discrétion, déterminer l'heure, le trajet et le transporteur de toutes les expéditions de Produits.
- 5.2 La Société s'acquittera des frais de transport, à l'exception des coûts résultant des retours de Produits, d'un trajet particulier demandé par l'Acheteur, ou des modalités particulières de transport exigées. Si des services de livraison particuliers sont exigés ou demandés par l'Acheteur, le montant de la différence entre les frais de transport standard de la Société et les frais relatifs aux services de livraison particuliers peut être ajouté à la facture de l'Acheteur.

- 5.3 Le titre de propriété des Produits sera transmis à l'Acheteur au moment de la livraison au transporteur au point d'expédition.
- 5.4 La Société assumera les risques de perte, d'insuffisance, de bris ou de fuite tant que les Produits n'auront pas été livrés par le transporteur au lieu de réception de l'Acheteur, à moins que l'une ou l'autre des circonstances suivantes se produise :
- (a) l'Acheteur a prévu le transport des Produits à partir du point d'expédition;
  - (b) l'Acheteur a donné comme directive au transporteur de la Société de reporter la livraison finale à destination et/ou de reporter le déchargement des Produits à l'emplacement de l'Acheteur.

Dans le cas des articles 5.4a) et 5.4b) ci-dessus, la Société ne sera en aucun cas responsable des Produits en possession d'un transporteur, ni de tout défaut de livraison par le transporteur, ou concernant la perte ou le dommage intervenant en transit, et n'a aucune obligation de remplacer les Produits ainsi perdus ou endommagés. Dans ces cas, toutes les réclamations relatives à un défaut de livraison ou concernant la perte ou le dommage en transit doivent être effectuées par l'Acheteur à l'encontre du transporteur.

- 5.5 L'Acheteur devra immédiatement signaler à la Société par écrit toute perte ou toute insuffisance de Produits durant le transport.
- 5.6 Il incombe à l'Acheteur de signaler à la Société toute erreur relative à l'expédition de Produits ou tout Produit endommagé pendant l'expédition, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la livraison au dépôt de l'Acheteur ou du transporteur local, et ce au Service à la clientèle de la Société au 1 866 683-7838, par télécopieur au 1 888 498-4444, ou par courriel à l'adresse [vet.customer.service.kirkland@merck.com](mailto:vet.customer.service.kirkland@merck.com). L'Acheteur doit mentionner immédiatement, sur le connaissance du transporteur et avant de le signer, tout dommage visible sur les Produits. La Société n'assumera la responsabilité d'aucune réclamation de l'Acheteur quant à la livraison de Produits erronés ou endommagés pendant l'expédition si l'Acheteur ne respecte pas rigoureusement ce qui précède.
- 5.7 Toutes les autres réclamations devront avoir été reçues par le Service à la clientèle de la Société dans les quarante-cinq (45) jours qui suivront la date de la livraison des Produits visés.

## 6. Envois de commandes à température contrôlée

Les expéditions de vaccins ou de tout autre Produit nécessitant d'être manipulés à une température spéciale seront effectuées à des jours spécifiques. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de la Société au 1 866 683-7838.

## 7. Commandes spéciales

Les Produits importés au Canada dans le cadre d'un Permis d'Entrée Simple (PES) ou par demande de Distribution de Médicaments d'Urgence (DMU) ne sont *pas* admissibles pour être retournés. Il est convenu que les Produits ainsi importés à l'entrepôt canadien de la Société seront achetés en totalité par l'Acheteur qui en a fait la demande et que cet Acheteur se verra facturer toute unité restante à la date d'expiration des Produits, même si les Produits sont peut-être détruits.

## 8. Politiques de retour

### 8.1 Conditions générales – Produits renvoyés aux fins de crédit.

- (a) Seuls les Produits achetés auprès de la Société ou d'un Distributeur autorisé sont admissibles à un retour en vertu de la présente politique. Les Produits renvoyés en vertu de la présente politique doivent l'être à l'entité auprès de laquelle ils ont été achetés.
- (b) Tous les retours doivent être accompagnés des documents indiquant le nom et l'adresse de l'Acheteur, le nom et le code du produit, la quantité de marchandise renvoyée et la raison du retour. Tous les Produits renvoyés doivent être approuvés par le Service à la clientèle de la Société (appelez le 1 866 683-7838) avant le retour. Les frais de retour doivent être préalablement payés par l'Acheteur.
- (c) En ce qui concerne les Produits achetés directement auprès de la Société, l'Acheteur doit effectuer les renvois autorisés à l'adresse suivante :

**Lynden International Logistics Co.**  
**À l'attention de : Service des retours de Merck**  
**35 Brownridge Road**  
**Halton Hills, ON L7G 0C6**

### 8.2 Produits admissibles. Les Produits admissibles à un retour et à un crédit en vertu de la présente politique comprennent les Produits suivants :

- (a) Produits ayant fait l'objet d'un rappel;
- (b) Produits défectueux;
- (c) Produits expirés renvoyés dans un délai de 90 jours à compter de la date d'expiration; et
- (d) Les plateaux/boîtes incomplets ou incomplètes seront autorisé(e)s uniquement pour les vaccins « expirés » suivants :

196 595	Prestige® 2	10 x 1 mL	192 936	Prestige® 5 + WNV	10 x 1 mL
188 847	Prestige® 3	10 x 1 mL	182 544	Prestige® WNV	10 x 1 mL
197 924	Prestige® 3 + WNV	10 x 1 mL	191 012	Prestige® Prodigy®	10 x 2 mL
183 130	Prestige® 4	10 x 1 mL	187 765	Prestige® Tetanus	10 x 1 mL
180 363	Prestige® 5	10 x 1 mL	197 763	Flu Avert® I. N.	10 x 1 ds

- (e) Exceptionnellement : un crédit de 100 % du prix facturé sera autorisé(e)s sur le retour des plateaux/boîtes entiers(-ères) ou incomplets (-ètes) pour les vaccins « expirés » ci-dessous :

065277	Nobivac Feline®2-FelV	25 x 1 ds	099895	Nobivac® Lyme	25 x 1 ds
--------	-----------------------	-----------	--------	---------------	-----------

**8.3 Produits non admissibles.** Les Produits suivants ne sont pas admissibles pour un crédit, mais ils peuvent être retournés à des fins de destruction.

- (a) Produit renvoyé plus de 90 jours à compter de la date d'expiration;
- (b) Produit remis gratuitement par la Société pour quelque raison que ce soit;
- (c) Produits sans leur étiquette d'origine;
- (d) Produits non expirés;
- (e) Produits endommagés par le feu ou l'eau, obtenus par le biais d'une faillite, obtenus illégalement ou par détournement, illégalement importés au Canada ou autrement saisis;
- (f) Produits ayant été soumis ou exposés de façon excessive à des modifications extrêmes de température ou à des conditions d'entreposage inappropriées;
- (g) Produits ne se trouvant pas dans leur emballage d'origine;
- (h) Produits vendus ou fournis et qui ne sont pas éligibles pour un retour;
- (i) Flacons/cartouches/seringues incomplets non autorisés, à l'exception des éléments indiqués ci-dessus;
- (j) Produits pesticides; et
- (k) Narcotiques.

**8.4 Valeur de la note de crédit**

- (a) Les Produits admissibles renvoyés au titre de la présente police doivent faire l'objet d'un crédit correspondant à 75 % du prix net facturé de la Société.
- (b) Tous les vaccins Bovins retournés dans le cadre de cette politique, seront crédités à 90 % du prix net facturé de la Société.
- (c) Sauf disposition contraire, tous les Produits arrivant à expiration et achetés moins de (4) mois inclusivement avant l'expiration font l'objet d'un crédit correspondant à 100 % du prix net facturé.
- (d) La Société se réserve le droit de déduire les frais d'expédition et les taxes applicables de l'opération ayant fait l'objet d'un crédit si les Produits ne sont pas renvoyés au moyen d'un envoi prépayé, et l'Acheteur ne peut effectuer une compensation entre ces sommes ou toute autre somme exigible et impayée à la Société, et un quelconque montant facturé émis par la Société.

**8.5 Politique relative au retour aux fins de destruction**

Afin de respecter les responsabilités de la Société envers l'environnement, les Produits ne pouvant pas faire l'objet d'un crédit peuvent être renvoyés à la Société. La Société détruira ces Produits conformément aux Bonnes Pratiques de Fabrication. Les Produits doivent être renvoyés au moyen d'un envoi prépayé.

## 9. Utilisation, entreposage et transport

- 9.1 Tous les Produits doivent être utilisés, entreposés et transportés conformément aux conditions particulières figurant dans leur(s) monographie(s) de produit ou mode d'emploi respective(s) ou respectif. La Société peut demander, à son entière discrétion, une preuve, certificat à l'appui, que les conditions spécifiques au produit sont maintenues et respectées jusqu'à ce que l'utilisateur final soit en possession du produit. Plus particulièrement, les vaccins et autres Produits sensibles à la température doivent être manipulés et entreposés par l'Acheteur de façon à garantir que ces Produits sont conservés aux températures indiquées dans leur(s) monographie(s) de produit ou mode d'emploi respective(s) ou respectif.
- 9.2 Il incombe exclusivement à l'Acheteur de s'assurer qu'il dispose des installations appropriées pour entreposer, manipuler et distribuer de façon appropriée tous les Produits commandés. L'Acheteur doit respecter intégralement toutes les lois et règlements en vigueur et prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter que les Produits ne tombent dans les mains de personnes ne pouvant les posséder ou les manipuler légalement. L'Acheteur convient et garantit ne pas entreposer de biens contrefaits, de Produits détournés, de Produits illégalement importés au Canada, de Produits expirés ou de Produits ayant été utilisés, ouverts, emballés à nouveau ou autrement modifiés.
- 9.3 L'Acheteur accepte de ne pas retirer, détruire ou modifier de quelque façon que ce soit les marques de commerce et autres droits exclusifs et de propriété intellectuelle ou notice commerciale, les inscriptions et les légendes de la Société figurant sur les Produits lorsqu'ils sont livrés par la Société.
- 9.4 Sauf autorisation écrite expresse de la Société, les Produits ne peuvent être revendus ni donnés par l'Acheteur à un tiers, à des fins de récupération ou à d'autres fins.

## 10. Limitation de responsabilité

La responsabilité de la Société relativement à toute commande ne doit en aucune circonstance excéder le montant du prix facturé payé ou payable en vertu de ladite commande pour les Produits vendus et livrés. La Société n'est pas responsable de tout dommage indirect, consécutif, particulier ou accessoire, de tout dommage-intérêt exemplaire, punitif ou de tout dommage ou de toute perte similaire de quelque nature que ce soit, y compris, sans s'y limiter, toute perte de clientèle, de ventes ou de bénéfices, découlant d'une violation d'une obligation contractuelle, d'une garantie, d'une responsabilité civile, d'un délit, d'un quasi-délit, d'une responsabilité objective ou autrement, et ce, même si la Société a été avisée de l'éventualité de tels dommages ou de telles pertes, ou si les dommages ou les pertes auraient pu être raisonnablement prévu(e)s.

## 11. Absence d'exportation ou de transbordement

Les Produits achetés auprès de la Société ne peuvent être vendus qu'au Canada et ne peuvent pas être exportés. Aucune licence, expresse ou implicite, n'est accordée eu égard aux Produits en vertu des droits de propriété intellectuelle existant au titre des lois du Canada ou de tout autre pays. L'exportation ou l'autorisation d'exportation des Produits peut contrevenir à des lois et porter atteinte à des droits de propriété intellectuelle dans d'autres pays. L'Acheteur ne peut à aucun moment, directement ou indirectement, exporter les Produits hors du Canada. Cela comprend le fait de ne pas vendre, ne pas faciliter la vente, le transfert ou la distribution de Produits à toute personne ou entité concernant laquelle l'Acheteur a ou devrait avoir des raisons de penser qu'elle exportera ou pourrait exporter les Produits hors du Canada. Outre tous les autres droits et recours à la disposition de la Société, la Société peut, à son entière discrétion, limiter les ventes ou refuser de continuer à effectuer des ventes à un Acheteur (et ses sociétés affiliées) qui ne respecte pas la présente politique.

## 12. Violation des Conditions générales

- 12.1 Toute violation des présentes Conditions générales peut entraîner le refus par la Société d'effectuer d'autres ventes, ou la révocation de son approbation des ventes par des Distributeurs autorisés des Produits. Si la Société a des raisons de penser qu'un Acheteur contrevient aux présentes Conditions générales, dans l'attente du résultat de toute enquête qu'elle choisit d'effectuer, la Société se réserve le droit, à son entière discrétion, de suspendre ou de refuser d'effectuer d'autres ventes à cet Acheteur, ou si cet Acheteur est approvisionné par des Distributeurs autorisés, de suspendre ou de refuser d'accorder son approbation des ventes effectuées par ces Distributeurs autorisés à l'Acheteur.
- 12.2 La Société a le droit, sans préavis, d'inspecter et de vérifier tous les dossiers commerciaux, comptables et justificatifs de l'Acheteur qui, selon l'avis raisonnable de la Société, sont nécessaires afin de déterminer le respect par l'Acheteur des présentes Conditions générales. L'Acheteur doit pleinement collaborer avec la Société et avec toute partie embauchée par la Société pour réaliser une telle inspection ou vérification.

## 13. Politique de crédit

- 13.1 Si la Société a des doutes raisonnables, à quelque moment que ce soit, concernant la viabilité financière de l'Acheteur, la Société peut refuser d'effectuer des expéditions en vertu des présentes, sauf en cas de réception d'un paiement préalable en espèces, d'une garantie ou de toute autre preuve de viabilité financière satisfaisante pour la Société. Les recours prévus aux présentes sont cumulatifs et non exclusifs des autres recours disponibles en vertu de la loi.
- 13.2 La Société se réserve le droit de refuser d'accorder des conditions de crédit à un quelconque Acheteur qui, de l'avis de la Société exercé à son entière discrétion, ne divulgue pas les informations appropriées, y compris notamment les informations financières annuelles. En outre, si la Société a des raisons de penser, à son entière discrétion, que l'Acheteur contrevient aux présentes Conditions générales ou a l'intention d'y contrevir, la Société se réserve le droit de suspendre immédiatement toute condition de crédit accordée à l'Acheteur ou de refuser d'effectuer d'autres ventes à l'Acheteur.

## 14. Exclusion des modalités d'exécution

- 14.1 Aucune modalité d'exécution, aucun rapport d'affaires ou usage du commerce n'est admissible pour contredire, remplacer ou expliquer les présentes Conditions générales.
- 14.2 L'acceptation ou l'accord de l'Acheteur ou de la Société concernant une modalité d'exécution ou un rapport d'affaires en vertu des présentes Conditions générales n'est pas admissible pour modifier, remplacer, expliquer les présentes Conditions générales ou y renoncer, même si cette partie a connaissance de la modalité d'exécution ou du rapport d'affaires et dispose d'une possibilité de s'y opposer.

## 15. Modifications des Conditions générales

Toutes les commandes sont régies par la version de ces Conditions générales (y compris les documents fournis en référence) qui est en vigueur au moment de la validation de la commande par la Société. La Société peut mettre à jour ces Conditions générales (y compris tous les documents fournis en référence) à l'occasion, et le cas échéant, toute nouvelle commande de l'Acheteur sous-entend l'acceptation de cette modification, pour cette nouvelle commande et pour toutes les commandes et transactions précédentes régies par ces Conditions générales.

## 16. Dispositions générales

- 16.1 La Société peut, à son entière discrétion, appliquer une politique de prix minimum annoncé, ou exiger à tout Acheteur d'avoir un prix minimum annoncé pour les distributeurs, utilisateurs finaux, consommateurs et producteurs.
- 16.2 Dans la mesure où l'Acheteur est un Distributeur autorisé, les dispositions stipulées dans l'Annexe A de la présente s'appliquent également.
- 16.3 Dans la mesure où l'Acheteur est un distributeur vendant des articles en vente libre, l'Annexe B s'applique également.
- 16.4 L'Acheteur ne peut en aucun cas imposer de façon unilatérale des termes, des conditions, des prix ou des frais supplémentaires à la Société sans l'accord et l'autorisation écrit(e) préalable de celle-ci.
- 16.5 La Société ne sera en aucun cas responsable pour les retards, le manquement ou les omissions du(e) s à toute cause hors de son contrôle. L'exonération de responsabilité s'applique, peu importe de quelle façon les causes hors du contrôle de la Société prennent naissance, et à condition que la cause ne réside pas dans la négligence de la Société et que la cause ne puisse être évitée par l'exercice d'une diligence raisonnable. Parmi les causes hors du contrôle de la Société figurent notamment les conflits de travail, les émeutes, les incendies, les tremblements de terre, les plis, les tempêtes, les désordres, les hostilités, les pandémies, l'expropriation ou la confiscation de biens, le manquement ou le retard de transporteurs, l'intervention des autorités civiles ou militaires, légale ou de fait, les catastrophes naturelles. Cependant, rien de ce qui précède ne constitue une annulation ou une dispense concernant toute obligation de payer une facture pour des Produits à échéance.
- 16.6 L'Acheteur doit respecter toutes les lois en vigueur fédérales, provinciales, locales et autres se rapportant aux Produits.
- 16.7 Dans les présentes Conditions générales, sauf si le contexte exige qu'il en soit autrement, les mots (y compris les mots définis) au singulier englobent le pluriel et inversement, et les mots au masculin englobent le féminin et inversement.
- 16.8 Le préambule et tout supplément, annexe ou autre document joint aux présentes Conditions générales ou tout document accessible à partir d'un lien hypertexte intégré aux présentes Conditions générales sont incorporés par référence à la présente et en font partie intégrante.
- 16.9 L'Acheteur s'engage à ne transférer, céder ni sous-traiter aucun(e) de ses droits ou obligations en vertu des présentes à moins d'avoir obtenu le consentement écrit préalable de la Société. Aucun(e) prétendu(e) transfert, cession ou sous-traitance de la part de l'Acheteur en l'absence d'un tel accord ne lie la Société. La Société peut librement vendre, transférer, céder, sous-traiter ou prendre toute autre disposition concernant ses droits, titres et intérêts eu égard aux présentes Conditions générales.
- 16.10 Si une quelconque disposition des présentes Conditions générales est jugée invalide ou inapplicable, elle le sera uniquement suivant les exigences minimales prévues par la loi et toutes les autres dispositions demeurent valides et applicables.
- 16.11 Les lois de la province de Québec régissent les présentes Conditions générales, mais la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue. De façon irrévocable, l'Acheteur (i) reconnaît et se soumet à la compétence exclusive des tribunaux du Québec, district judiciaire de Montréal, concernant toute action ou procédure découlant des présentes Conditions générales ou s'y rapportant et (ii) renonce à s'opposer à la présentation de toute action ou procédure devant un tel tribunal ou à invoquer tout argument selon lequel un tel tribunal ne constitue pas le forum approprié.

## Annexe A – Conditions générales pour les Distributeurs Vétérinaires et les chaînes de distribution

1. Les Distributeurs autorisés ne peuvent vendre les Produits qu'à des vétérinaires et des pharmaciens au Canada qui sont titulaires d'une licence valide pour posséder et manipuler les Produits et qui sont en règle auprès de leurs instances réglementaires, conformément aux lois et règlements.  
  
Sauf accord écrit contraire de la Société, la Société exige une commande minimale nette de 25 000 \$ et les unités d'expédition minimales précisées dans la liste de prix actuelle de la Société. Les commandes ne respectant pas cette condition de montant minimum feront l'objet de frais d'expédition et de manutention de 500 \$ par commande. La Société, à son entière discrétion, peut accepter des exceptions à ces conditions pour le placement de nouveaux Produits ou pour les Produits nécessitant une distribution ou une manutention particulière.  
  
Sauf accord écrit contraire de la Société, la Société exige un volume d'affaires net annuel minimum de 1 000 000 \$ de la part de l'Acheteur pour traiter toute commande. La Société, à sa seule discrétion, peut faire des exceptions à ces exigences.
2. Les Distributeurs autorisés de la Société doivent divulguer toutes les ventes de Produits (y compris l'historique des données relatives aux ventes) à la Société et/ou à tout tiers indiqué par la Société de temps à autre, comme Impact Vet, une division d'AgData. Les rapports doivent être remis selon le format et à la fréquence que la Société peut exiger de temps à autre. Les informations reçues de la Société seront conservées de façon confidentielle et utilisées uniquement pour la gestion des Conditions générales et des politiques relatives aux ventes de la Société tout en respectant la loi applicable (y compris la législation régissant la protection des renseignements personnels).
3. Les Distributeurs autorisés doivent remettre des rapports d'inventaire bimensuels à la Société. Les rapports d'inventaire doivent être remis le 15<sup>e</sup> et le 31<sup>e</sup> jour de chaque mois ou le premier jour ouvrable suivant ces dates. Les informations reçues par la Société seront conservées de façon confidentielle et utilisées uniquement pour la gestion des Conditions générales et des politiques relatives aux ventes de la Société tout en respectant la loi applicable (y compris la législation régissant la protection des renseignements personnels).
4. Les Distributeurs autorisés doivent traiter tous les retours des clients. La Société donnera au Distributeur Vétérinaire un délai supplémentaire de 60 jours ou un total de 150 jours pour les retours de Produits en contrepartie du délai nécessaire pour recueillir et traiter les retours de leurs clients.
5. Les Distributeurs autorisés ont le droit de renvoyer les Produits expirés admissibles provenant de leur propre inventaire et de recevoir un crédit correspondant à 100 % de la valeur du Produit. Ces retours doivent être justifiés de façon indépendante avec leurs numéros d'autorisation de retour respectifs (retours expirés du client par rapport aux retours expirés de l'inventaire). Tout manquement à cet égard sera traité par la Société comme un retour de client et fera l'objet d'une limite de crédit de 75 %.
6. Les Distributeurs autorisés doivent (a) traiter et gérer tous les retours pour le compte de leurs cliniques vétérinaires, de leurs clients vétérinaires et de leurs pharmacies, (b) disposer à tout moment de personnel qualifié pour manipuler et distribuer les Produits et (c) conclure un contrat relatif à la qualité avec la Société concernant la fourniture des Produits afin d'établir les obligations des parties en matière de contrôle de la qualité et d'assurance de la qualité, le tout conformément aux bonnes pratiques de fabrication, aux bonnes pratiques de distribution et à toutes les lois en vigueur.
7. Si le Distributeur autorisé exige que les Produits soient expédiés directement aux Acheteurs, des frais supplémentaires de 300 \$ par commande s'ajouteront à la facture du Distributeur autorisé afin de couvrir les frais d'expédition et de manutention.
8. Si une quelconque disposition de la présente Annexe A est incompatible avec toute autre disposition des Conditions générales, alors les dispositions incompatibles de la présente Annexe A s'appliquent et ont préséance.

## Annexe B – Conditions générales pour les Distributeurs vendant des articles en vente libre

1. La Société ne doit vendre des Produits vendus sans ordonnance (« **Produits VSO** ») qu'à des distributeurs vendant des articles en vente libre (« **Distributeurs VSO** »).
2. Les Distributeurs VSO ne peuvent vendre des Produits VSO qu'à des détaillants et des provenderies vendant des articles en vente libre et titulaires d'une licence valide pour posséder et manipuler ces Produits et qui sont en règle auprès de leurs instances réglementaires, conformément aux lois et règlements.
3. Sauf accord écrit de la Société à l'effet contraire, la Société exige une commande minimale nette de 10 000 \$ pour les Produits VSO comme indiqué dans la liste de prix de la Société en vigueur. Les commandes ne respectant pas cette condition de montant minimum feront l'objet de frais d'expédition et de manutention de 500 \$ par commande. La Société, à son entière discrétion, peut accepter des exceptions à ces conditions pour le placement de nouveaux Produits ou pour les Produits nécessitant une distribution ou une manutention particulière.
4. Les Distributeurs VSO de la Société doivent divulguer toutes les ventes de Produits (y compris l'historique des données relatives aux ventes) à la Société et/ou à tout tiers indiqué par la Société de temps à autre, comme Impact Vet, une division d'AgData. Les rapports doivent être remis selon le format et à la fréquence que la Société peut exiger de temps à autre. Les informations reçues par la Société seront conservées de façon confidentielle et utilisées uniquement pour la gestion des Conditions générales et des politiques relatives aux ventes de la Société tout en respectant la loi applicable (y compris la législation régissant la protection des renseignements personnels).
5. Les Distributeurs VSO doivent remettre des rapports d'inventaire bimensuels à la Société. Les rapports d'inventaire doivent être remis le 15<sup>e</sup> et le 31<sup>e</sup> jour de chaque mois ou le premier jour ouvrable suivant ces dates. Les informations reçues par la Société seront conservées de façon confidentielle et utilisées uniquement pour la gestion des Conditions générales et des politiques relatives aux ventes de la Société tout en respectant la loi applicable (y compris la législation régissant la protection des renseignements personnels).
6. Si le Distributeur VSO exige que les Produits soient expédiés directement aux Acheteurs, des frais supplémentaires de 300 \$ s'ajouteront à la facture du Distributeur VSO autorisé afin de couvrir les frais d'expédition et de manutention par commande.
7. Si une quelconque disposition de la présente Annexe B est incompatible avec toute autre disposition des Conditions générales, alors les dispositions incompatibles de la présente Annexe B s'appliquent et ont préséance.

## ANNEXE 1

## Liste A, Produits animaux de compagnie (Quantité minimale de commande de 25 000 \$)

B.U.	UIN	Produit	B.U.	UIN	Produit
CABU	131217	Bravecto® comprimés à croquer 1000 mg	CABU	398233	Nobivac Oral BbPi applicateur
CABU	138986	Bravecto® comprimés à croquer 112.5 mg	CABU	065288	Nobivac® Canine 1-DAPPv
CABU	143177	Bravecto® comprimés à croquer 1400 mg	CABU	065289	Nobivac® Canine 1-DAPPv+Cv
CABU	131372	Bravecto® comprimés à croquer 250 mg	CABU	099336	Nobivac® Canine 1-DAPPv+L4
CABU	140663	Bravecto® comprimés à croquer 500 mg	CABU	006772	Nobivac® Canine 3-DAPv
CABU	369822	Bravecto® ONE Comprimé à croquer de fluralaner 100 mg	CABU	157058	Nobivac® Canine Flu Bivalent
CABU	319840	Bravecto® ONE Comprimé à croquer de fluralaner 200 mg	CABU	107701	Nobivac® Diluant ADT
CABU	339048	Bravecto® ONE Comprimé à croquer de fluralaner 400 mg	CABU	054219	Nobivac® Feline -Bb
CABU	357946	BRAVECTO® ONE Comprimé à croquer de fluralaner 45 mg	CABU	065264	Nobivac® Feline 1-HCP
CABU	372128	Bravecto® solution topique 1000 mg pour chiens	CABU	065265	Nobivac® Feline 1-HCP+FeLV
CABU	396224	Bravecto® solution topique 112.5 mg pour chats	CABU	065266	Nobivac® Feline 1-HCPCh
CABU	395144	Bravecto® solution topique 112,5 mg pour chiens	CABU	065267	Nobivac® Feline 1-HCPCh+FeLV
CABU	388428	Bravecto® solution topique 1400 mg pour chiens	CABU	065277	Nobivac® Feline 2-FeLV
CABU	356771	Bravecto® solution topique 250 mg pour chats	CABU	031664	Nobivac® Feline 3-HCP
CABU	380813	Bravecto® solution topique 250 mg pour chiens	CABU	152321	Nobivac® Intra-Trac oral seringue
CABU	354865	Bravecto® solution topique 500 mg pour chats	CABU	054215	Nobivac® Intra-Trac® KC
CABU	372307	Bravecto® solution topique 500 mg pour chiens	CABU	162146	Nobivac® Intra-Trac® Oral Bb
CABU	013384	Caninsulin®	CABU	065316	Nobivac® Intra-Trac®3 ADT
CABU	018150	Caninsulin®	CABU	068616	Nobivac® Lepto 4
CABU	137859	Caninsulin®	CABU	099895	Nobivac® Lyme
CABU	130648	Caninsulin® VetPen® - aiguilles	CABU	053260	Nobivac® Puppy-DPv
CABU	145634	Caninsulin® VetPen®16 - Trousse de départ	CABU	068832	Optimmune®, pommade ophtalmique
CABU	148770	Caninsulin® VetPen®8- Trousse de départ	CABU	179672	Otomax®, pommade otique
CABU	145007	Clinacin, solution orale	CABU	188297	Otomax®, pommade otique
CABU	035967	Clinacin, comprimés	CABU	189571	Otomax®, pommade otique
CABU	036449	Clinacin, comprimés	CABU	192741	Otomax®, pommade otique
CABU	037793	Clinacin, comprimés	CABU	710551	Panacur® granule singles
CABU	025882	Enzymatic®	CABU	710552	Panacur® granule singles
CABU	164615	Chiller Unit, complete	CABU	710553	Panacur® granule singles
CABU	186195	Mometamax®, suspension pour usage otique	CABU	710554	Panacur® granules 22,2 %
CABU	189934	Mometamax®, suspension pour usage otique	CABU	146324	Rheumocam injectable (5 mg/ml)
CABU	191836	Mometamax®, suspension pour usage otique	CABU	120449	Rheumocam, suspension orale
CABU	197991	Mometamax®, suspension pour usage otique	CABU	121295	Rheumocam, suspension orale
CABU	153538	Nobivac EDGE® DAPPv	CABU	123641	Rheumocam, suspension orale
CABU	157474	Nobivac EDGE® DAPPv + L4	CABU	124540	Rheumocam, suspension orale
CABU	161260	Nobivac EDGE® Lepto 4	CABU	191884	Topagen®, vaporisateur
CABU	210280	Nobivac Intra-Trac Oral BbPi	CABU	397794	U-40 Caninsulin® seringues - 0,5 mL
CABU	214944	Nobivac NXT Canine Flu H3N2	CABU	397008	U-40 Caninsulin® seringues - 0,5 mL
CABU	214877	Nobivac NXT Canine-3 Rabies	CABU	346418	Vitreco® solution topique 112.5 mg
CABU	354855	Nobivac NXT Feline-3 Rabies	CABU	335707	Vitreco® solution topique 250 mg
CABU	212404	Nobivac NXT FeLV	CABU	343323	Vitreco® solution topique 500 mg

Liste B, Produits pour animaux d'élevage (Quantité minimale de commande de 2 000 \$)

B.U.	UIN	Produit	B.U.	UIN	Produit
Bovin	054407	Banamine® solution injectable (50 mg/mL)	Bovin	134168	Halocur®
Bovin	054408	Banamine® solution injectable (50 mg/mL)	Bovin	197404	Halocur®
Bovin	154415	Banamine® solution transdermique (50 mg/mL)	Bovin	144581	Metricure® (avec cathéters)
Bovin	154687	Banamine® solution transdermique (50 mg/mL)	Bovin	143799	Metricure® (seringue seulement)
Bovin	710633	Borgal®, solution injectable	Bovin	055188	MU-SE® Injectable
Bovin	710634	Borgal®, solution injectable	Bovin	055194	MU-SE® Injectable
Bovin	710711	Borgal®, solution injectable	Bovin	057189	Naquasone® Solution injectable
Bovin	169000	Boss® Pour-On	Bovin	055199	Nuflor®, solution injectable
Bovin	611767	Boss® Pour-On	Bovin	055200	Nuflor®, solution injectable
Bovin	151921	Bovilis® Coronavirus	Bovin	055201	Nuflor®, solution injectable
Bovin	217792	BOVILIS® Covexin® 10	Bovin	138911	Once PMH® IN
Bovin	058046	BOVILIS® Covexin® Plus	Bovin	158939	Once PMH® IN
Bovin	058049	BOVILIS® Covexin® Plus	Bovin	067989	Once PMH® SQ
Bovin	058051	BOVILIS® Covexin® Plus	Bovin	081751	Once PMH® SQ
Bovin	181143	Bovilis® Guardian®	Bovin	709960	Panacur®, suspension à 10 %
Bovin	191923	Bovilis® Guardian®	Bovin	099774	Ralgro®
Bovin	181913	BOVILIS® Nasalgen® 3-PMH	Bovin	019948	Resflor®
Bovin	183255	BOVILIS® Nasalgen® 3-PMH	Bovin	028757	Resflor®
Bovin	189111	BOVILIS® Nasalgen® 3-PMH	Bovin	044732	Resflor®
Bovin	139541	BOVILIS® Once PMH® IN	Bovin	145953	Revalor®-100
Bovin	086373	BOVILIS® Tasvax® 8	Bovin	710834	Revalor®-200
Bovin	094140	BOVILIS® Tasvax® 8	Bovin	709461	Revalor®-G
Bovin	094394	BOVILIS® Tasvax® 8	Bovin	705806	Revalor®-H
Bovin	099554	BOVILIS® Tasvax® 8	Bovin	705793	Revalor®-S
Bovin	026851	BOVILIS® Vision® 8 somnus avec SPUR®	Bovin	179486	Revalor®-XH
Bovin	041041	BOVILIS® Vision® 8 somnus avec SPUR®	Bovin	178723	Revalor®-XR
Bovin	190580	BOVILIS® Vision® 8 somnus avec SPUR®	Bovin	082492	Revalor®-XS
Bovin	026850	BOVILIS® Vision® 8 avec SPUR®	Bovin	342525	Rheumocam 15 mg/mL suspension orale pour les bovins
Bovin	033114	BOVILIS® Vision® 8 avec SPUR®	Bovin	379908	Rheumocam 15 mg/mL suspension orale pour les bovins
Bovin	115975	BOVILIS® Vista® 5 CFP	Bovin	149156	Rheumocam Injection (20mg/mL)
Bovin	119910	BOVILIS® Vista® 5 CFP	Bovin	150530	Rheumocam Injection (20mg/mL)
Bovin	105397	BOVILIS® Vista® 5 VLS CFP	Bovin	154319	Rheumocam Injection (20mg/mL)
Bovin	107197	BOVILIS® Vista® 5 VLS CFP	Bovin	055100	Saber® Pour-On
Bovin	351263	BOVILIS® Vista® BVD CFP	Bovin	165809	Saber® Boucles d'oreilles insecticide
Bovin	020644	Chorulon®	Bovin	180826	Safe-Guard® granules à 0,5%
Bovin	013401	Depocillin®	Bovin	222288	Safe-Guard® granules à 0,5%
Bovin	017370	Depocillin®	Bovin	059001	Safe-Guard® Premix 20%
Bovin	017371	Depocillin®	Bovin	059007	Safe-Guard® Premix 20%
Bovin	017372	Duplocillin® LA	Bovin	098479	Safe-Guard® Suspension 10%
Bovin	017373	Duplocillin® LA	Bovin	214772	Safe-Guard® Suspension 10%
Bovin	076209	Duplocillin® LA	Bovin	709962	Safe-Guard® Suspension 10%
Bovin	167165	Ectiban®25	Bovin	164847	Salix®
Bovin	157008	Estrumate®	Bovin	706843	T-61®
Bovin	157633	Estrumate®	Bovin	111923	Vista® Once SQ
Bovin	158125	Estrumate®	Bovin	117442	Vista® Once SQ
Bovin	135846	Fertagyl® 2	Bovin	120283	Zuprevo®
Bovin	021984	Folligon®	Bovin	120407	Zuprevo®

Liste B (suite), Produits animaux de la ferme (Quantité minimale de commande de 2 000 \$)

B.U.	UIN	Produit
Swine	384007	Argus <sup>®</sup> SC/ST
Swine	045233	Bacti-Stat <sup>®</sup>
Swine	178599	Circumvent <sup>®</sup> C-M-L
Swine	193572	Circumvent <sup>®</sup> C-M-L
Swine	138990	Circumvent <sup>®</sup> PCV G2
Swine	146942	Circumvent <sup>®</sup> PCV G2
Swine	131428	Circumvent <sup>®</sup> PCV M G2
Swine	143624	Circumvent <sup>®</sup> PCV M G2
Swine	030042	Ecolab distributeur
Swine	109325	Ecolab distributeur
Swine	109288	Ecolab Quik-Care™ Assainissant pour les mains sans eau
Swine	049359	Endure™ 400 Scrub-Stat 4™
Swine	117567	Endure™ distributeur avec pompe à pied
Swine	057037	Gentocin <sup>®</sup>
Swine	022017	P.G. 600 <sup>®</sup>
Swine	022529	P.G. 600 <sup>®</sup> -SD
Swine	156346	Panacur <sup>®</sup> AquaSol™
Swine	161667	Vaccin contre la DEP
Swine	162480	Vaccin contre la DEP
Swine	162644	Vaccin contre la DEP
Swine	155319	Planate <sup>®</sup>
Swine	194515	Planate <sup>®</sup>
Swine	335717	Porcilis <sup>®</sup> Ileitis
Swine	390798	Porcilis <sup>®</sup> Ileitis
Swine	173994	Prime Pac <sup>®</sup> PRRS RR
Swine	026764	ProSystem <sup>®</sup> RCE
Swine	042960	ProSystem <sup>®</sup> RCE
Swine	040391	Regu-Mate <sup>®</sup> solution 0.22%
Swine	710518	Regu-Mate <sup>®</sup> solution 0.22%
Swine	039503	Vac-Safe <sup>®</sup> comprimés

Liste B (suite), Produits animaux de la ferme (Quantité minimale de commande de 2 000 \$)

B.U.	UIN	Produit
Equin	160919	Dolorex <sup>®</sup>
Equin	161110	Dolorex <sup>®</sup>
Equin	055022	E-SE <sup>®</sup> Injectable
Equin	197763	Flu Avert <sup>®</sup> I.N.
Equin	709958	Panacur <sup>®</sup> , pâte en seringue à 10 %
Equin	192092	Prestige <sup>®</sup> 2
Equin	196595	Prestige <sup>®</sup> 2
Equin	188847	Prestige <sup>®</sup> 3
Equin	189679	Prestige <sup>®</sup> 3
Equin	178734	Prestige <sup>®</sup> 3 + WNV
Equin	197924	Prestige <sup>®</sup> 3 + WNV
Equin	183130	Prestige <sup>®</sup> 4
Equin	188726	Prestige <sup>®</sup> 4
Equin	180363	Prestige <sup>®</sup> 5
Equin	180791	Prestige <sup>®</sup> 5
Equin	182299	Prestige <sup>®</sup> 5 + WNV
Equin	192936	Prestige <sup>®</sup> 5 + WNV
Equin	189084	Prestige <sup>®</sup> EquiRab <sup>®</sup>
Equin	191012	Prestige <sup>®</sup> Prodigy <sup>®</sup>
Equin	194520	Prestige <sup>®</sup> Prodigy <sup>®</sup>
Equin	187765	Prestige <sup>®</sup> Tetanus
Equin	182544	Prestige <sup>®</sup> WNV
Equin	193718	Prestige <sup>®</sup> WNV
Equin	709959	Safe-Guard <sup>®</sup> , pâte en seringue à 10%

Liste B (suite), Produits animaux de la ferme (Quantité minimale de commande de 2 000 \$)

B.U.	UIN	Produit	B.U.	UIN	Produit
Poultry	097810	Support pour seringue à volaille de 0.5 ml (double)	Aqua	610312	0.50 X 3MM UNIMED NEEDLES 000 EA
Poultry	044521	Support pour seringue à volaille de 0.5 ml (simple)	Aqua	610313	0.50 X 4MM UNIMED NEEDLES 000 EA
Poultry	003441	2177*	Aqua	610314	0.50 X 5MM UNIMED NEEDLES 000 EA
Poultry	004509	89/03*	Aqua	610315	0.50 X 6MM UNIMED NEEDLES 000 EA
Poultry	065236	Art Vax®	Aqua	610316	0.50 X 9MM UNIMED NEEDLES 000 EA
Poultry	051102	Breedervac-IV®-Plus	Aqua	610321	0.60 X 4.5MM UNIMED NEEDLES 000 EA
Poultry	051104	Breedervac-REO-Plus®	Aqua	610317	0.60 X 4MM UNIMED NEEDLES 000 EA
Poultry	042651	Bron-Newcavac®-SE	Aqua	610322	0.60 X 5.5MM UNIMED NEEDLES 000 EA
Poultry	130675	Bursa-Vac®	Aqua	610318	0.60 X 5MM UNIMED NEEDLES 000 EA
Poultry	057072	CAV-VAC®	Aqua	610319	0.60 X 6MM UNIMED NEEDLES 000 EA
Poultry	051088	Clonevac D-78®	Aqua	610320	0.60 X 9MM UNIMED NEEDLES 000 EA
Poultry	380307	Système de mélange d'air Coccivac	Aqua	610297	APEX-IHN™
Poultry	345903	Kit de pièces de rechange Coccivac/ND-IB 220 V	Aqua	212701	Aquaflor®
Poultry	047667	Coccivac® D2	Aqua	154990	AquaVac Strep SI
Poultry	116032	Coccivac® D2	Aqua	214688	Aqui-S
Poultry	073916	Coccivac® colorant marqueur - Rouge	Aqua	214689	Aqui-S
Poultry	025478	Coccivac®-B52	Aqua	610309	ASI BAG CLIP 000 BG
Poultry	029953	Coccivac®-B52	Aqua	610302	FORTE V II™
Poultry	051152	Combovac®-30	Aqua	610295	RENOGEN™
Poultry	182180	Machine Spraycox unique	Aqua	085139	SLICE®
Poultry	012061	Diluant pour vaccin contre la maladie de Marek	Aqua	213411	Slice®
Poultry	012062	Diluant pour vaccin contre la maladie de Marek	Aqua	610308	STERILE PIPETTE 1ML 000 EA
Poultry	053268	Diluant pour vaccin contre la maladie de Marek	Aqua	610310	TRANSFER KIT 000 EA
Poultry	152877	Enterovax®			
Poultry	159091	Enterovax®			
Poultry	182067	Exzolt			
Poultry	210378	Innovax® - ILT-IBD			
Poultry	154934	Innovax® - ND IBD			
Poultry	368065	Innovax® - ND ILT			
Poultry	006323	Innovax®- ILT			
Poultry	193037	Innovax®- ILT			
Poultry	048278	Innovax®-ND			
Poultry	116951	Innovax®-ND			
Poultry	146843	LN CAN			
Poultry	145489	LT-IVAX®			
Poultry	135204	LT-IVAX® diluant			
Poultry	148288	M-Ninevax®-C			
Poultry	149908	M-NINEVAX®-C diluant			
Poultry	051079	Mildvac-Ma5®			
Poultry	380454	Assemblage de carafe à vaccin ND-IB			
Poultry	138681	Newhatch®-C2			
Poultry	143225	Nobilis Injector			
Poultry	005454	Nobilis Rhino CV			
Poultry	141904	Nobilis® pulvérisateur portable 15L			
Poultry	141692	Oralvax-HE®			
Poultry	149010	Oralvax-HE®			
Poultry	030701	Paracillin® SP			
Poultry	030935	Paracillin® SP			
Poultry	155498	Prosprayer™ Pulvérisateur			
Poultry	116873	Prosprayer™ batterie pour le pulvérisateur			
Poultry	157103	Prosprayer™ chargeur pour le pulvérisateur			
Poultry	068528	Seringue à volaille			
Poultry	158118	Pulmic Microvet Spray Wagon			
Poultry	006765	RIS-MA®			
Poultry	003442	Rismavac®			
Poultry	119016	SE Guard			
Poultry	188719	Spraycox III kit de base de bande transporteur			
Poultry	180089	Spraycox III kit de pièces			
Poultry	191366	Spraycox III avec convoyeur			
Poultry	173737	Spraycox III sans convoyeur			
Poultry	113225	Machine Spraycox 120V Machine			
Poultry	113225	Machine Spraycox 120V Machine			
Poultry	187684	Machine Spraycox Standard			
Poultry	705742	Colorant stérile bleu			
Poultry	067056	Teno-Vaxin™			
Poultry	053826	Tremvac®-FP			
Poultry	053273	Tremvac®-FP diluant			
Poultry	157233	Tremvac®-FP-CAV			
Poultry	098760	Tripod Coccivac/ND-IB 120V Complete			
Poultry	098760	Tripod Coccivac/ND-IB 120V Complete			
Poultry	154096	Univax-BD®			
Poultry	056697	Univax® Plus			
Poultry	056704	Univax® Plus			
Poultry	366933	Dispositif de perfusion goutte à goutte avec prise d'air			
Poultry	105407	WCM 93™			
Poultry	143070	Wing Web Stabbers			

Liste B (suite), Produits animaux de la ferme (Quantité minimale de commande de 2 000 \$)

B.U.	UIN	Produit	B.U.	UIN	Produit
LMBU	210221	Solénoïde 24VDC pour la porte de tri (US)	LMBU	210181	Porte de tri de boîtier 20x16x8
LMBU	352960	Frais d'activation	LMBU	212462	Terminaison Femelle M12
LMBU	720812	Adaptateur C2C SenseHub capteur de lait + boîte de connexion	LMBU	212931	Sampler FFS FAT
LMBU	212615	Adaptateur débit lait HB	LMBU	396092	Sampler FFS FAT
LMBU	382948	FILTRE À AIR (Noir)	LMBU	212612	Raccord Réducteur 6MM-5MM
LMBU	210162	Raccord pneumatique à filetage NPT de 0,25 x coude à 90 degrés de 0,375 po	LMBU	212614	Raccord en T Réducteur 6 - 6MM
LMBU	210163	Raccord pneumatique à filetage NPT de 0,25 x flexible de 0,25 po	LMBU	212613	Raccord en T Réducteur 6 - 5MM
LMBU	210178	Régulateur d'air pour barrière de tri pour l'Amérique du Nord	LMBU	210072	Plaque plate de 0,3125 po
LMBU	210126	Switch d'air entrée / sortie - porte	LMBU	361585	Massette Caoutchouc
LMBU	210206	Tube à air de 3/8 po x 2 pi	LMBU	212930	Kit d'étanchéité pour pulsateur
LMBU	381879	Boîte de relais d'alarme pour rotatif	LMBU	370964	Kit d'étanchéité pour pulsateur
LMBU	373005	Lumière d'alerte vert	LMBU	210021	Kit de service de joint pour 4pulsator noir
LMBU	394393	Alerte lumière rouge	LMBU	354805	H-LD Tag Complet TB - Vert
LMBU	210142	Support d'antenne universel	LMBU	390186	H-LD Tag Extension de garanti lor de l'achat
LMBU	334172	Antenne SenseHub	LMBU	384223	Médailleon H-LD - Garantie prolongée après l'achat
LMBU	359882	Application Capteur Auriculaire Up - Vache Veau - Premium	LMBU	383493	H-LD Tag Nu - Vert
LMBU	396195	Capteur Auriculaire Up - Vache Veau - Starter	LMBU	376120	Câble Heitime pour connexion PC RS232
LMBU	375882	Application Capteur Auriculaire Up Premium	LMBU	351582	Support mv30
LMBU	389662	Application Capteur Auriculaire Up Starter	LMBU	210011	Joint de logement
LMBU	515003	Application Capteur Auriculaire Up YoungStock	LMBU	361441	Médailleon HR-LD - Garantie prolongée après l'achat
LMBU	373321	Application Capteur Collier Up- Vache Veau - Premium	LMBU	385809	HR-LDn Tag Complete TB
LMBU	380873	Application Capteur Collier Up- Vache Veau - Starter	LMBU	367117	HR-LDn TAG complète TB -WW
LMBU	359258	Application Capteur Collier Up-Premium	LMBU	360899	HR-LDn Tag Extension de garantie - APRÈS achat
LMBU	381374	Application Capteur Collier Up-Starter	LMBU	359625	HR-LDn Tag Extension de garantie lors de l'achat
LMBU	364531	Applicateur Allflex UTT3S Bovin Gris+Bleu	LMBU	366313	HR-LDn Tag Nu
LMBU	214945	Outil d'étiquetage SenseHub® Feedlot	LMBU	372592	Hr-Ldn étiquette nue ww
LMBU	359892	Module d'affectation automatique DF250	LMBU	384576	POE intérieur - USA
LMBU	212477	Babel CanLink M12	LMBU	368898	Frais d'installation et de configuration
LMBU	210184	Plaque arrière 20x16	LMBU	395633	Kit d'installation ED200N
LMBU	366627	Base pour échantillonneur FFS30	LMBU	212493	Kit Auto SCCGEL Contenant 30L
LMBU	210579	Couverture noir pour pulsateur	LMBU	212502	Kit de configuration du routeur Babel WAP
LMBU	380779	Robinet à lait SCR à deux voies et quatre récipients avec couvercle noir	LMBU	212449	Kit Manuel SCCGEL 30L Fût
LMBU	367072	Couverture noire SCR 2WAY MilkValve 4 tasses	LMBU	212466	Kit SCC3.0 Service de Pompe avec Analyseur
LMBU	210025	Adaptateur noir à filetage BSP conique de 0,5 pour pulsateur X4 noir	LMBU	380238	LD Base Unit BU500E 56
LMBU	210019	Bu500e - POE prêt	LMBU	379427	LD ID Unité IDU510
LMBU	210059	Câble Ethernet Cat6e de 7 pieds	LMBU	395983	Dispositif d'activation LD Tag TC500
LMBU	391990	Cable Green P200 et P201 II ED200-I	LMBU	356103	Support de capteur gauche - complet
LMBU	212650	Câble Interbail M12 1m	LMBU	394127	Service Liaison < 200 Plan App
LMBU	212649	Câble Interbail M12 2m	LMBU	396432	Service Liaison plus de 1000 Plan App
LMBU	212648	Câble Interbail M12 4m	LMBU	353408	Service Liaison 201-500 Plan App
LMBU	210102	Câble Ethernet de catégorie 6 de 3 pi	LMBU	366681	Service Liaison 501-1000 Plan App
LMBU	375719	Pince pour FFI et FFS Noir	LMBU	212626	Terminaison Mâle M12
LMBU	381312	Insertion de pince 1in x 1.5in	LMBU	210201	Bloc collecteur avec 3 soupapes pour l'Amérique du Nord
LMBU	210065	Support à pince de cellule photoélectrique de 1,25 po	LMBU	380850	Dongle à distance MC
LMBU	393629	Boucle de pince pour la collière H et HR	LMBU	345695	Pompe à vide d'entrée auxiliaire MC200
LMBU	380943	Coupe d'air propre noire	LMBU	398289	Affichage externe MC200 ED200
LMBU	369017	Clip Black pour le bouton-poussoir	LMBU	369784	Câble ED200 d'affichage externe MC200 5m
LMBU	377015	Câble de couleur de 0,5 x 4 à 4 fils, violet	LMBU	319012	Capteur MC200 FF FFS30 24V Vert
LMBU	210194	Câble de communication	LMBU	210008	Capteur MC200 FF FFS30 24V Green CBL 20m
LMBU	329642	Câble de communication	LMBU	368894	Capteur MC200 FF FFS30C 24V Green 8M CBL
LMBU	380364	DF Master Card DF800 110V	LMBU	365676	Contrôle de la traite / rinçage MC200
LMBU	360249	DF Parlor Terminal Touch Touch	LMBU	355323	Boîte de connexion MC200 / ED CB200A
LMBU	354286	Module latéral DF DF112	LMBU	352261	Capteur Auriculaire V2
LMBU	364448	DF Boîtier de contrôle IR DF1010	LMBU	398569	Capteur Auriculaire V2 Up - Beef - Advanced
LMBU	372780	Indicateur de statut DF	LMBU	352413	Capteur Auriculaire V2 Up Adv Upgr. depuis Str
LMBU	360077	Indicateur de statut DF rouge	LMBU	386809	Capteur Auriculaire V2 Up Advanced
LMBU	210225	Dual Stick Reader Rs420	LMBU	378868	Capteur Auriculaire V2 Up Beef Upgr. Str à Adv
LMBU	383871	Dv p542 24V vert spl 2m cbl noir	LMBU	378776	Capteur Auriculaire V2 Up Beef Upgr. Adv à Prem
LMBU	385460	DV P550 24V noir	LMBU	354778	Capteur Auriculaire V2 Up Prem Upgr. depuis Adv
LMBU	211458	Courroie d'oreille pour un capteur auriculaire SenseHub Feedlot	LMBU	384730	Capteur Auriculaire V2 Up Prem Upgr. depuis Str
LMBU	321172	Applicateur d'étiquette d'oreille (manuel)	LMBU	388031	Capteur Auriculaire V2 Up Beef Upgr. Str à Prem
LMBU	321171	Applicateur d'étiquette d'oreille (rétracto-matique)	LMBU	370966	MN Tag Tag Flex - Unités complètes TB-200
LMBU	321183	Coupeur d'étiquette d'oreille	LMBU	390662	Capteur Collier - Complete TB-WW
LMBU	375771	ED200N - Cadre pour le panneau Inst. Noir	LMBU	375701	Mn Tag Tag Flex - Naked-WW
LMBU	361870	Cadre intermédiaire ED200N -SS pour panneau	LMBU	355906	Capteur Collier Up-Advanced
LMBU	386576	Coude 90x0.5bsp	LMBU	397001	Capteur Collier Up-Beef-Advanced

Liste B (suite), Produits animaux de la ferme (Quantité minimale de commande de 2 000 \$)

B.U.	UIN	Produit	B.U.	UIN	Produit
LMBU	384528	Capteur Collier Up-Beef-Upgr Adv à Premium	LMBU	398000	Câble jaune pulsateur 2m
LMBU	368466	Capteur Collier Up-Premium-Upgr depuis Adv	LMBU	388002	Clip pulsatronique
LMBU	356886	Capteur Collier Up-Upgr de Starter à Prem	LMBU	210028	Piston de moniteur d'impulsion
LMBU	382456	Capteur Collier Up-Beef-Upgr Starter à Adv	LMBU	393404	Pushbutton Pneumatique PPB10F Noir
LMBU	371230	Capteur CollierUp-Beef-Upgr Starter à Prem	LMBU	354314	Poussoir PPB30 N.c Câble bleu 3,5m8536
LMBU	394810	Capteur Collier Up-Adv-Upgr de Starter à Adv	LMBU	210111	Câble Cellflex QA
LMBU	720938	Capteur collier complet Mx	LMBU	210112	Câble coaxial QA
LMBU	212658	Monter de lait rotatif avec bride	LMBU	210118	Parafoudre pour câble coaxial QA
LMBU	210135	Vis de montage	LMBU	210114	Extrémités de câble coaxial QA
LMBU	393146	Collier jaune Thorn 12 trou	LMBU	210108	Antenne directionnelle QA
LMBU	210131	Réseau ext single (min deux requis)	LMBU	210117	Passerelle QA
LMBU	388049	Antenne NFC pour TAG-TAG-TAG30E OU TAG31E	LMBU	210200	Antenne GPS AQ
LMBU	210157	Bouchon mâle à filetage NPT de 0,25 po	LMBU	210113	Câble GPS AQ
LMBU	366470	Joint torique de 2 x 23 mm pour adaptateur de pulsateur X4	LMBU	210119	QA Parafoudre GPS
LMBU	383495	Support Pulsateur P200 UKI	LMBU	210109	Antenne omnidirectionnelle QA
LMBU	376190	Kit de panneau pour bleu ED200N	LMBU	383132	Support de capteur droit - complet
LMBU	210023	PCB pour P700S	LMBU	212608	Tige Inox avec Support Lait 280MM
LMBU	210026	PCB pour pulsator P580B	LMBU	212609	Tige Inox avec Support Lait 5/8IN 280MM
LMBU	379949	Photo Cell M8P	LMBU	386364	Module d'identification rotative DF240
LMBU	388779	Photo Cell Cable	LMBU	365820	Adaptateur de boucle de courant RS232
LMBU	388616	Cellule photo pour vache	LMBU	392220	Coupe en caoutchouc pour collecteur
LMBU	372685	Photo Cell PNP	LMBU	366488	Caoutchouc pour adaptateur - 4NOS
LMBU	210015	Support de photocellule	LMBU	399603	Bouton Poussoir S.G PPB30 N.O Câble Bleu 3.5m
LMBU	210030	Trousse de service pilote pour pulsateur X4	LMBU	319301	Étiquette d'oreille SCR de monitoring - TIGE LONGUE, PETIT, BLAN
LMBU	212605	Collier de serrage SS304 Bossage d'angle 3IN 76MM	LMBU	376842	Support Contrôleur et Antenne
LMBU	212597	Collier de Serrage SS304 Angleboss 1.75PO 45MM	LMBU	396431	Contrôleur de Sensehub US
LMBU	212606	Collier de serrage SS304 Bossage d'angle 2.5IN 63MM	LMBU	211285	Outil d'étiquetage V2 SenseHub avec protecteur pour parc d'engr
LMBU	212607	Collier de Serrage SS304 Bossage d'angle 2IN 51MM	LMBU	210106	Capteurs auriculaires SenseHub Feedlot
LMBU	212602	Collier de Serrage SS304 Bossage d'angle 4IN 101MM	LMBU	353529	Serveur SenseHub
LMBU	212644	Collier de Serrage SS304 LUG 1.75IN 45MM	LMBU	367445	Contrôleur SenseHub Porte de Tri
LMBU	212646	Collier de Serrage SS304 LUG 2.5IN 63MM	LMBU	212651	Capteur SenseHub® Dairy pour le comptage des cellules somatiqu
LMBU	212645	Collier de Serrage SS304 LUG 2IN 51MM	LMBU	212657	Capteur SenseHub Dairy "InLine MilkPlus"
LMBU	212595	Collier de Serrage SS304 Lug 3IN 76MM	LMBU	210061	Robinet d'arrêt de 0,25 po
LMBU	212596	Collier de Serrage SS304 Cosse 4PO 101MM	LMBU	384083	Kit de membrane de silicium pour MV3 Rev 3
LMBU	374832	Bague en plastique 0.5in	LMBU	384722	Module d'identification d'entrée intelligente DF230
LMBU	358180	Anneau Plastique pour collier	LMBU	392104	Licence d'utilisation du logiciel DataFlow II, version de traite
LMBU	210160	Bouchon mâle de 0,25 po pour flexible	LMBU	390245	Licence logicielle Dataflow
LMBU	369614	Alimentation 20_24 VDC 2.9A USA	LMBU	367004	Licence Software Heatime Pro
LMBU	381231	Alimentation 24V 2.9A Exterieur US	LMBU	371929	Licence Software Heatime Pro+
LMBU	212499	Alimentation électrique du capteur SenseHub 240V 10A M12	LMBU	380152	Licence de mise à niveau du logiciel DataFlow II de la version de n
LMBU	362385	Alimentation électrique commutée	LMBU	210179	Diode à trois voies pour barrière de tri
LMBU	362320	Porte-PPB30	LMBU	369730	Tri des portes 3 Way Kit complet DF1010
LMBU	376928	Pulsator 4puls Installation Tuyau 8M Split CBL	LMBU	368851	Kit de tri de la porte DF1010 No ID - 2 Way
LMBU	390481	Installation de tube 4puls pulsator	LMBU	210017	Support de photocellule de tri de la porte
LMBU	358267	Pulsator 4puls Installation murale	LMBU	210071	Rondelle de ressort de 0,3125 po
LMBU	358510	Câble noir pulsator 15m	LMBU	360411	Clip en acier inoxydable à Terre Puls Val (Rev 01)
LMBU	210016	Pulsator Câble noir 2m	LMBU	363324	STALLCOCK BSP 0.5
LMBU	383761	Câble noir pour pulsateur 2m	LMBU	364148	Couverture Stallcock EPDM
LMBU	389638	Pulsator Câble noir 5m	LMBU	362613	Boule de soupape à vide Stallcock
LMBU	388691	Câble bleu pulsateur 15m	LMBU	387455	Commutateur pour antenne
LMBU	375974	Câble bleu pulsateur 2m	LMBU	210018	Interrupteur par S.O.
LMBU	365325	Câble pulsateur 4 fils bleu	LMBU	388051	Capteur Collier - Complete
LMBU	391568	Câble pulsateur 4 fils verts	LMBU	368715	Capteur Collier Nu
LMBU	379486	Câble pulsateur 4 fils rouge	LMBU	720772	Capteur Auriculaire
LMBU	362811	Câble de pulsateur 6 fils	LMBU	384384	Frais de transport, de caisse et d'assurance
LMBU	359045	Câble vert pulsator 15m	LMBU	212610	Tube Calfateria 6.5 X 10.7MM x 30M
LMBU	388042	Kit de maintenance pulsateur	LMBU	361556	Tube Conn. BSP 0.5X0.625 HOLD POUR P200
LMBU	380146	Câble orange pulsateur 15m	LMBU	212611	Tube PVC 4.8MM ID X 10M
LMBU	352086	Câble orange pulsateur 2m	LMBU	380116	Vanne à lait à deux voies MV30 - Noir
LMBU	383766	Câble orange pour pulsateur 2m	LMBU	385503	Kit de mise à niveau pour BU500E
LMBU	210022	Câble orange pulsateur 5m	LMBU	399990	Dispositif d'alimentation UPS
LMBU	367956	Pulsator P500 24V Noir	LMBU	210127	Commutateur à vide
LMBU	394570	Câble rouge pulsateur 15m	LMBU	379698	Valve à vide
LMBU	358488	Câble rouge pour pulsateur 2m	LMBU	212447	Voyant d'avertissement SenseHub Dairy SCC OWL M12
LMBU	396187	Câble rouge pulsateur 2m	LMBU	360140	Garantie prolongée pour capteur collier
LMBU	377522	Câble jaune pulsateur 15m	LMBU	210121	Conditionneur d'énergie IP à 3 prises WattBox WB-300VB-IP-3